

# **MSHIS 11 – Didactique de l’histoire au secondaire I**

La construction d’un épisode radiophonique podcastable en  
classe d’histoire

---

Iannone Rosangela, Keim Nadine, Moix Jérôme, Tashi Emirjeta

**HISTOIRE DU TRAVAIL DES ENFANTS**

Haute Ecole Pédagogique de Lausanne – juin 2013

## I. La présentation du dispositif d'enseignement

Trois étapes sont envisagées dans le dispositif d'enseignement : préparation du contenu (2 périodes), réalisation du contenant (2 périodes) et diffusion (2 périodes). La séquence est prévue sur 6 périodes, mais elle peut être prolongée si nécessaire. Voici le dispositif d'enseignement détaillé :

Etapes de la séquence	Maître	Elèves
<p><b>Période 1</b> <b>Travail sur les sources</b></p> <p>Introduction 10 min Travail de groupe 25 min Mise en commun 10 min</p>	<p>Présente le sujet et la méthode (une émission radio de 4 minutes).</p> <p>Forme 4 groupes et distribue les documents. Voir liste des sources partagées en 4 périodes historiques. Passe dans les rangs.</p>	<p><u>Accroche</u>: C'est quoi le travail des enfants ?</p> <p><u>Travail de groupe</u>: Chaque groupe prend connaissance des sources de sa période historique.</p> <p><u>Mise en commun</u>: Chaque groupe donne par oral une première impression de sa période.</p>
<p><b>Période 2</b> <b>Synthèse à partir des sources</b></p> <p>Introduction 5 min Synthèse 30 min Mise en commun 10 min</p>	<p>Passe dans les rangs.</p> <p>Validation orale.</p>	<p><u>Travail de groupe</u>: Chaque groupe rédige une synthèse écrite sur la période concernée avec une citation tirée d'une source.</p> <p><u>Mise en commun</u> : Chaque groupe lit sa synthèse devant la classe avec la citation.</p>
<p><b>Période 3</b> <b>Adaptation du texte à l'oral et aux autres</b></p> <p>Présentation 10 min Adaptation 20 min Mise en commun 15 min</p>	<p>Présente les caractéristiques du message oral et explique comment les élèves doivent adapter leur texte à l'oral</p> <p>Validation avec relecture des synthèses adaptées.</p>	<p><u>Travail de groupe</u> : Chaque groupe adapte son texte à l'oral et aux autres textes de chaque groupe, y compris les doublons et les liens</p> <p><u>Mise en commun</u> : Chaque groupe relit sa synthèse (attention aux doublons et aux liens)</p>
<p><b>Période 4</b> <b>Enregistrement</b></p> <p>Introduction 5 min Enregistrement 20 min Mise en commun 20 min</p>	<p>Passe dans les rangs.</p> <p>Validation orale (éventuellement rajouter une période).</p>	<p><u>Travail de groupe</u> : Chaque groupe enregistre sa synthèse (chronique).</p> <p><u>Mise en commun</u> : Chaque groupe présente son enregistrement. Débat critique.</p>
<p><b>Période 5</b> <b>Montage avec musique et son</b></p> <p>Introduction 5 min Choix 30 min Mise en commun 10 min</p>	<p>Passe dans les rangs.</p> <p>Validation orale.</p>	<p><u>Travail de groupe</u>: Chaque groupe choisit la musique et les sons, puis monte sa chronique.</p> <p><u>Mise en commun</u> : Chaque groupe présente sa chronique animée.</p>
<p><b>Période 6</b> <b>Assemblage et sources</b></p> <p>Introduction 5 min Montage 30 min Mise en commun 10 min</p>	<p>Passe dans les rangs.</p> <p>Eventuellement rajouter une période de réflexion commune sur le projet.</p>	<p><u>Travail de groupe</u>: Chaque groupe finalise collectivement et assemble les 4 chroniques pour former un épisode de 4 minutes. Rajout des sources.</p> <p><u>Mise en commun</u>: La classe écoute l'épisode ensemble. Débat collectif en forme de bilan.</p>

## II. La justification de l'adéquation au Plan d'étude vaudois (PEV) pour le volet historique et du plan d'étude romand (PER) pour le volet de l'ensemble de la démarche

En fonction des compétences visées, cette séquence se justifie selon deux volets. Le premier, historique, correspond aux attentes spécifiques à la branche. Le second, celui des MITIC, correspond aux visées de la formation générales.

Au niveau historique, les élèves seront amenés à :

- *Situer dans le temps et l'espace les faits historiques observés.* A partir de leurs corpus de sources, les élèves vont devoir situer temporellement (XVIIIe et avant, XIXe, XXe, XXIe siècle) et géographiquement (la Suisse, l'Europe, le monde) des faits tels que les facteurs d'exploitation et de non exploitation des enfants, les différentes formes de travail des enfants, l'évolution différenciée de ces pratiques, etc., dans des perspectives synchroniques et diachroniques.
- *Exploiter un document historique selon sa nature et son contexte propre.* Le corpus comporte tant des sources secondaires que primaires (à l'intérieur des sources secondaires). Les élèves vont devoir contextualiser les documents. Ils seront sensibilisés au fait que les sources secondaires du corpus regardent la question du travail des enfants à partir d'un point de vue spatial et temporel contemporain. Le corpus va confronter les élèves à divers types de documents : analyses, témoignages, statistiques, schémas, cartes. Ils seront donc amenés à *interpréter les outils nécessaires à la compréhension des phénomènes historiques.*
- *Mettre en perspective les faits présents et passés, pour en rechercher leurs conditions d'émergence, leurs causes et leurs conséquences, dans leurs dimensions multiples.* Il s'agit ici pour les élèves de faire raisonner les faits passés avec leur environnement actuel pour reconstruire la trame générale du travail des enfants et de l'institutionnalisation du « non-travail » des enfants, en étant confrontés à différentes synthèses liées à l'objet et à son évolution. L'élaboration de ces synthèses va également les amener à *maîtriser en situation un vocabulaire historique spécifique appliqué aux faits culturels, économiques, politiques et sociaux.*

Au niveau MITIC, les élèves seront amenés à :

- *Exploiter l'écriture et les instruments de la communication pour collecter l'information, pour échanger et pour produire les documents en organisant*

*l'information, en l'enregistrant, en la classant, en la triant et en la retrouvant.* La mise sur pied d'un podcast répond à ces différentes composantes. La durée de l'émission de 5 minutes, divisée en chroniques, va demander aux élèves d'opérer une sélection fine des informations pour n'en garder que le noyau, toutefois en restant attentifs à ce que le sens ne se perde pas. Mais également en habillant le contenu et en menant une réflexion sur la forme afin de rendre le fond attrayant et en l'indexant et la diffusant sur internet via les canaux appropriés.

### **III. La justification didactique de la séquence**

Les réflexions sur la didactique de cette séquence portent à la fois sur le contenu et sur le contenant :

- Travailler sur l'histoire du travail des enfants, c'est démontrer aux élèves que l'histoire est non seulement du passé, mais aussi de l'actualité. L'histoire permet de comprendre ce qui se passe aujourd'hui. Ce thème offre la possibilité de réfléchir sur ce qu'il a fallu pour que cesse le travail des enfants dans nos pays occidentaux et par conséquent sur ce qu'il faudrait pour que les millions d'enfants, qui continuent à devoir travailler dans le monde, puissent aller à l'école.
- L'idée d'une chronique radio, c'est de faire travailler les élèves sur un sujet historique tout en leur montrant l'utilité de l'histoire. Faire une émission radio est une pratique sociale de référence et donne ainsi du sens à l'histoire.

Les **objectifs spécifiques** de la séquence sur l'histoire du travail des enfants sont les suivants :

- **Premier objectif spécifique** : L'élève sera capable de rédiger, en travail de groupe, une synthèse précise et simple sur l'histoire du travail des enfants, comportant un titre, plusieurs sous-titres, une explication écrite d'une demi-page A4 et 1 citation tirée d'une source historique, sur la base des documents distribués en classe.
- **Deuxième objectif spécifique** : L'élève sera capable d'effectuer, en travail de groupe, une chronique radio de 1 minute, en adaptant sa synthèse à l'oral et autres synthèses, en choisissant une musique et des sons et en enregistrant/montant la chronique (en vue d'un épisode radio de 4 minutes avec toute la classe).

La **consigne générale** de la séquence renvoie à une pratique sociale de référence :

*La radio vous a mandatés pour effectuer une émission de 4 minutes sur l'histoire du travail des enfants. Il faut savoir que la plupart des auditeurs n'ont qu'une idée imprécise de ce sujet. A l'aide des documents historiques qu'elle vous a remis, la radio souhaite que vous présentiez les quatre périodes suivantes : jusqu'au 18e siècle, le 19e siècle, le 20e siècle et aujourd'hui. L'émission doit être simple et captivante, mais correcte du point de vue historique. Elle doit contenir des citations tirées de documents historiques. Elle doit être accompagnée de musique et de sons. Les sources historiques utilisées doivent être précisées.*

Les **consignes opérationnelles** vont découler de cette consigne générale. Les élèves seront amenés à :

- Lire et trier les informations contenues dans les documents historiques reçus ;
- Rédiger une synthèse sur l'une des quatre périodes historiques, comportant un titre, plusieurs sous-titres, une explication écrite d'une demi-page A4 ;
- Sélectionner une citation tirée d'un document historique ;
- Adapter la synthèse écrite à l'expression orale et aux autres synthèses, en veillant aux doublons et aux liens ;
- Enregistrer la chronique et rajouter la musique et les sons sélectionnés (libres de droits) ;
- Assembler la chronique aux autres chroniques ;
- Elaborer une liste commune de sources historiques utilisées.

Didactiquement, les axes suivants ont été retenus pour la séquence :

- **Accroche de départ** : Il est important de faire émerger les représentations des élèves sur le travail des enfants, afin de leur permettre de les faire évoluer (si nécessaire). Ils ont souvent de nombreux préjugés sur ce sujet.
- **Travail de groupe** : La formule du travail de groupe permet des interactions entre les élèves et un partage des tâches. Il convient de limiter le groupe à 3-4 élèves au maximum pour des raisons d'efficacité.
- **Mise en commun** : Dans une séquence aussi longue avec autant de travail de groupe, il importe de garder un fil entre tous les élèves de la classe, pour que chaque élève comprenne où l'on est et où l'on va. Ainsi, il y a un temps prévu pour une mise en commun à la fin de chaque période. Il s'agit à chaque fois pour chaque groupe de présenter ce qu'il a accompli. Il importe de veiller à avoir suffisamment de temps pour

jeter un regard critique collectif sur les productions, notamment écrites (période 3) puis enregistrées (période 4). A la fin de la séquence, il convient de prévoir un débat collectif en forme de bilan « métacognitif », à la fois sur le contenu (comparaison avec les représentations initiales) et sur le fait d'effectuer une émission radio.

- **Rôle du professeur** : A première vue, le rôle du professeur semble plutôt discret dans une telle séquence. Pourtant, son rôle est primordial. D'abord, on l'a vu, dans le choix des documents. Ensuite c'est à lui de valider le travail des groupes après chaque période, en particulier les synthèses adaptées à l'oral. Il doit également expliquer aux élèves les caractéristiques du message oral et l'importance des sources. Il doit être à disposition en tant que personne-ressource, à la fois pour le contenu et pour le contenant.

#### **IV. La justification épistémologique de la séquence**

Au niveau épistémologique, les élèves seront amenés à se questionner sur leur propre condition, étant considérés dans notre société comme des enfants. La catégorie « enfance » n'est pas figée mais varie historiquement et géographiquement. A travers la thématique du travail des enfants, les élèves seront amenés à s'interroger sur les différentes variations de cette catégorie.

- D'une part, historiquement en faisant la genèse de la fin du travail des enfants en Europe occidentale au XVIIIe siècle pour en reconstituer son processus d'institutionnalisation notamment avec l'école ou les lois qui n'a pas été simple. En effet, la fin du travail des enfants a été confrontée à des freins culturels et économiques puissants (méfiance vis-à-vis de l'instruction, nécessité du travail domestique ou agricole). Les élèves prendront conscience que le quotidien d'un Suisse de leur âge il y a 200 ans, au delà de la simple évolution technologique, n'a que peu à voir avec le leur. Ils reconstitueront dès lors le chemin parcouru pour en arriver à la situation actuelle.
- D'autre part, en interrogeant le présent, notamment les différentes réalités que connaissent dans le monde les enfants travailleurs et les enjeux qui leur sont liés, en regard des conventions mondiales et des actions menées par des organismes tels que l'Organisation internationale du travail (OIT).

Ces deux approches, intimement liées, amèneront les élèves à mettre en relation le passé avec le présent pour imaginer des pistes d'évolution possible pour l'avenir.

## **V. La justification de la structure et de la forme de l'épisode**

L'émission dure 5 minutes et est divisée en quatre chroniques. Elle met l'accent sur l'évolution du travail des enfants dans les temps modernes, à travers une étude sélective de sources historiques et juridiques sur le sujet. Dans l'introduction, les raisons d'être d'une journée mondiale contre le travail des enfants sont présentées et questionnées. Puis l'émission s'arrête sur quatre moments-clé (à notre avis) : la conception initiale de l'enfant au travail, les changements avec l'industrialisation, le rôle de la santé et de l'école sur le travail des enfants et finalement la notion contemporaine d'enfant en tant que sujet de droits. La conclusion revient sur le point de départ, soit la situation concrète du travail des enfants dans le monde. Ce thème devrait aider à apporter un éclairage sur le monde du travail des enfants et sur le fait qu'il n'a pas toujours été ainsi dans les sociétés occidentales. C'est dans cette optique-là que le choix de la structure et de la forme de l'émission a été fait. Le but était d'aider à la compréhension de la construction du savoir des élèves sur le sujet, vu qu'on remonte au contexte historique européen qui a fait naître les lois réglementant le travail des enfants. On questionne le présent (commémoration d'une telle journée) à travers le passé. Nous avons réinterrogé nos sources et avons fait le choix de traiter plutôt le concept du travail des enfants dans les temps modernes, comme nous allons l'expliquer plus bas. Nous sommes conscients que l'émission que nous avons présentée sur le site représente notre propre point de vue sur le sujet. Nous estimons important dans ce sens d'offrir aux élèves la liberté de faire des choix différents dans le cadre de la sélection des sources qui leur sont remises.

## **VI. La justification de l'habillage sonore utilisé dans l'épisode**

L'habillage des situations présentées permet une mise en situation, le but étant d'entrer en sympathie avec l'histoire (comme on l'a vu au cours). Le corps de l'émission (à l'exception de l'introduction et de la conclusion) est rythmé avec une trame de fond sonore plutôt intemporelle et mélancolique. Respectivement pour éviter tout anachronisme lorsque l'on est dans les phases parlant du passé, et pour donner une couleur dramatique à ce sujet qui l'est particulièrement. Par ailleurs, étant donné que les témoignages présentent des faits graves, ils sont accompagnés par des sons de violon tristes. Nous avons volontairement pris un ton sérieux à la lecture des témoignages de nos sources. On retrouve la même musique rythmée pour la conclusion que dans l'introduction afin de « boucler la boucle », mais également pour entraîner et encourager les auditeurs à ne pas tolérer le travail des enfants qui a toujours lieu aujourd'hui dans les pays en développement.

L'habillage sonore qui accompagne les quatre parties de l'émission est à chaque fois différent :

- Lorsqu'on parle des types de travail effectués par les enfants aujourd'hui, le bruit de fond qui l'habille ressemble aux sons qu'on peut retrouver dans les mines.
- Un bruitage industriel aide à la mise en scène de l'évolution du travail des enfants durant la Révolution industrielle. Nous avons volontairement opté pour ne pas mettre de voix d'enfants dans cette partie. Car nous nous imaginons qu'étant donné le bruit des activités, il était difficile de les entendre en réalité à l'époque. Mais également pour une autre raison : on s'imagine qu'ils devaient travailler sagement et effectuer leur travail répétitif en silence.
- Lorsqu'on aborde le rôle de l'école, nous avons utilisé des sons rappelant les bruits d'enfants dans une cour d'école.
- Quant aux décisions novatrices du 20<sup>e</sup> siècle au sujet des droits des enfants, nous les avons soulignées par un cri de joie et des applaudissements d'enfants. Notre fond sonore est un encouragement à continuer dans ce sens.

## **VII. La justification didactique des sources et documents utilisés**

Nous avons utilisé un corpus de six sources. Les types de sources sont variés. En effet, nous avons sélectionné des sources tirées d'ouvrages, de brochures et de documents pédagogiques. Chacune de ces sources se compose de plusieurs pages. Nous avons décidé de choisir les sources distribuées aux élèves et de les encadrer ainsi fortement. Ceci afin de gagner du temps sur la séquence d'enseignement qui est relativement longue (6 périodes). Mais aussi parce que la documentation est considérable et qu'il nous paraissait important de restreindre les sources.

Nous avons sélectionné les sources de manière chronologique. En d'autres termes, nous avons découpé « l'histoire du travail des enfants » en quatre périodes historiques partant du 18<sup>ème</sup> siècle jusqu'au 21<sup>ème</sup> siècle :

- Afin d'illustrer le 18<sup>ème</sup> siècle, nous avons choisi une source traitant de la période industrielle (Godard, 2001).
- Puis concernant le 19<sup>ème</sup> siècle, nous avons sélectionné une source représentant les conséquences du travail des enfants pour l'armée ainsi que l'apparition de l'école obligatoire (Moret-Lespinet, 1997).

- Afin d'illustrer la période du 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> siècle, nous avons choisi des sources provenant des domaines sociaux, politiques et juridiques. Il s'agit de la *Fondation Terre des hommes, Suisse* (1999), *l'Organisation internationale du travail* (OIT, avril 2010, 2012) ainsi que *les Droits de l'homme avec les jeunes* (Brochure Repère, 2002).

Le choix de sélection des sources, citées au-dessus, se définit par l'intérêt de démontrer aux élèves la relation entre l'histoire et l'actualité ainsi que les démarches à entreprendre pour supprimer le travail des enfants. Pour réaliser cet épisode radiophonique, les élèves ont à disposition les six sources, composées de plusieurs pages, et ont le choix de prendre les sources dans leur totalité ou uniquement des passages. En d'autres termes, ils sont autonomes au niveau de la sélection des informations nécessaires à la réalisation de cet épisode radiophonique.

### VIII. La justification didactique de l'activité du niveau le plus élevé de la taxonomie de Bloom

Le modèle de Bloom est un modèle pédagogique utilisé pour la conception d'activité dans le domaine de l'éducation. La taxonomie de Bloom se compose de six niveaux, dont : la connaissance, la compréhension, l'application, l'analyse, la synthèse et l'évaluation. Il s'agit d'un système pyramidal qui fait que les objectifs du niveau supérieur sont atteints uniquement lorsque ceux du niveau inférieur sont accomplis.

La réalisation de cet épisode radiophonique podcastable englobe plusieurs niveaux de la taxonomie de Bloom :

- La première étape de la séquence est de l'ordre de la « **compréhension** ». En effet, à partir des documents distribués à chaque groupe (corpus de sources), les élèves doivent lire ces derniers, comprendre les informations et en saisir le sens.
- La deuxième étape relève de « l'**application** » et de « l'**analyse** ». Tout d'abord, les élèves doivent choisir et organiser les informations se trouvant dans les différents documents distribués. Puis, ils doivent les distinguer et les analyser en vue de rédiger une synthèse qui servira à la réalisation de leur chronique.
- Toujours selon la taxonomie de Bloom, la troisième étape est de l'ordre de la « **synthèse** ». Il s'agit de l'activité du niveau le plus élevé dans ce dispositif d'enseignement. Dans un premier temps, les élèves doivent réunir et combiner les informations tirées des sources sous forme de synthèse, puis adapter la rédaction de

cette synthèse à l'oral et aux autres synthèses de la classe. Cette activité requiert de la part des élèves d'assimiler les caractéristiques d'un message oral. Dans un deuxième temps, chaque groupe d'élèves assemble les éléments nécessaires, tels que la synthèse « oralisée », la musique et le son, afin de créer une chronique d'environ 1 minute. Cet assemblage leur demande créativité et originalité. Pour achever cette séquence d'enseignement, les élèves doivent joindre les quatre chroniques afin de former un tout cohérent et produire un épisode radiophonique podcastable d'environ 4 minutes.

#### **IX. La réflexion critique sur l'impact potentiel sur le travail des élèves (structure, contenu et finalité) de la diffusion de l'épisode sur internet**

L'impact potentiel de la diffusion sur internet du travail des élèves comporte plusieurs aspects :

- **Structure** : Les élèves doivent s'adapter au médium, notamment revoir la rédaction de leur synthèse par rapport à l'expression orale. Ils doivent également s'assurer de la cohérence de l'entier de l'émission et par conséquent effectuer un solide travail de coordination et d'organisation avec les autres élèves.
- **Contenu** : L'émission devenant publique en étant diffusée sur internet, les élèves chercheront à être « infaillibles ». Ils ne voudront pas être « attrapés » sur d'éventuelles erreurs. Le professeur doit profiter de cette séquence pour démontrer aux élèves que les informations sur internet peuvent être véhiculées par « n'importe qui » et qu'il importe par conséquent de toujours veiller à l'auteur et à son sérieux avant de croire à son message ainsi que diffuser soi-même une information. Notamment, il s'agit de préciser les sources sous la forme d'une bibliographie et de veiller à les citer correctement.
- **Finalité** : Faire une émission radiophonique peut se révéler être une motivation supplémentaire pour les élèves. Ils pourront ainsi entendre et faire entendre le résultat de leur travail. De plus, ils sont appelés à être ouverts à la critique éventuelle venant de leur entourage ou de tiers. Par ailleurs, les élèves prennent conscience de l'impact de leur travail sur autrui.

En conclusion, la construction d'un épisode radiophonique podcastable en classe d'histoire permet aux élèves de passer de la réception à la production d'informations. Ils sont amenés à devenir des acteurs conscients de ces nouveaux médias dont ils font quotidiennement usage sans trop se questionner.

## Corpus de sources

- ❖ Godard Philippe (2001). La vie des enfants travaillant pendant la révolution industrielle, Paris : Edition du Sorbier, p. 16-17-24-46-47.
- ❖ Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes (2002). *Le travail des enfants*, Strasbourg : Conseil de l'Europe, Brochure Repères, p. 421.
- ❖ Moret – Lespinet Isabelle (1997). *Usines et ateliers au XIX<sup>e</sup> siècle. Les deux vecteurs de l'aventure industrielle*, Centre national de documentation pédagogique : Textes et documents pour la classe, n°736, p. 24-25.
- ❖ Morin Suzanne (2012). *La normativité internationale relative au travail des enfants : l'approche abolitionniste de l'OIT remise en cause*, Université du Québec à Montréal : Mémoire de la maîtrise en droit international, p.15-16.
- ❖ Organisation internationale du travail (avril 2010). *Le point sur le travail des enfants*, Genève : Bureau international du travail, fiche de 2 pages.
- ❖ Pittet Christine (1999). *Je suis un enfant et je travaille pour vivre*, Fondation Education et Développement, Genève : Terre des hommes Suisse, p. 3-4-9-15-19-21-22-23.

## Sources distribuées par groupe

### Groupe 1

- ❖ Godard Philippe (2001). La vie des enfants travaillant pendant la révolution industrielle, Paris : Edition du Sorbier, p. 16-17-24-46-47.

### Groupe 2

- ❖ Godard Philippe (2001). La vie des enfants travaillant pendant la révolution industrielle, Paris : Edition du Sorbier, p. 16-17-24-46-47.
- ❖ Moret – Lespinet Isabelle (1997). *Usines et ateliers au XIX<sup>e</sup> siècle. Les deux vecteurs de l'aventure industrielle*, Centre national de documentation pédagogique : Textes et documents pour la classe, n°736, p. 24-25.

### Groupe 3

- ❖ Pittet Christine (1999). *Je suis un enfant et je travaille pour vivre*, Fondation Education et Développement, Genève : Terre des hommes Suisse, p. 3-4-9-15-19-21-22-23.
- ❖ Morin Suzanne (2012). *La normativité internationale relative au travail des enfants : l'approche abolitionniste de l'OIT remise en cause*, Université du Québec à Montréal : Mémoire de la maîtrise en droit international, p.15-16.

## Groupe 4

- ❖ Pittet Christine (1999). *Je suis un enfant et je travaille pour vivre*, Fondation Education et Développement, Genève : Terre des hommes Suisse, p. 3-4-9-15-19-21-22-23.
- ❖ Organisation internationale du travail (avril 2010). *Le point sur le travail des enfants*, Genève : Bureau international du travail, fiche de 2 pages.
- ❖ Morin Suzanne (2012). *La normativité internationale relative au travail des enfants : l'approche abolitionniste de l'OIT remise en cause*, Université du Québec à Montréal : Mémoire de la maîtrise en droit international, p.15-16.

## Sources pour pousser la réflexion

- ❖ Aide internationale pour l'enfance, [www. aipe.cci.org](http://www.aipe.cci.org) consulté le 20 avril 2103.
- ❖ Zola Emile (2012). *Germinal*, Paris : Librairie générale française, Livre de poche.
- ❖ Histoire du travail des enfants en France, [http://www.droitsenfant.com/travail\\_histoire.htm](http://www.droitsenfant.com/travail_histoire.htm), consulté le 16 avril 2013.
- ❖ Organisation Internationale du Travail , <http://www.ilo.org/global/topics/child-labour/lang--fr/index.htm>, consulté le 20 avril 2013.



### Le travail des enfants est...

... un travail accompli à temps plein par des enfants de moins de 15 ans;

... un travail empêchant les enfants d'aller à l'école;

... un travail dangereux pour les enfants et risqué pour leur santé physique, mentale ou émotionnelle.

Les raisons sous-tendant cette pratique sont parfois très complexes; elles englobent les traditions culturelles jusqu'aux situations de pauvreté extrême, lorsque les parents et la famille ont besoin des gages rapportés au foyer par l'enfant.

S'agissant des conséquences, outre qu'il prive les enfants d'une éducation convenable et nuit à leur développement physique et mental, le travail des enfants peut induire de graves problèmes de santé, dont des déformations musculaires et osseuses, l'empoisonnement chimique, des coupures et autres blessures corporelles, des maladies respiratoires, de graves brûlures, etc.

Parmi les produits issus du travail des enfants, figurent des tapis, des briques, des allumettes, du sucre, des vêtements, des chaussures, des cigarettes, des fusées d'artifice, des maisons et autres constructions, des crayons, des objets en cuir, etc. Ils sont aussi employés pour les récoltes, à l'usine, pour porter de lourds fardeaux, pour la pêche et les tâches domestiques.

### Internet et la pornographie

Les enfants sont potentiellement exposés à une large palette de risques lorsqu'ils utilisent Internet, et notamment: exposition à des matériels inconvenants (images violentes, propagande raciste et xénophobe, etc.), harcèlement et activités pédophiles. De plus en plus d'éléments viennent prouver que certains réseaux sont consacrés à l'échange d'informations (noms, images, etc.) de pornographie infantine. Ces dernières années, des individus ont été arrêtés en Europe et sur d'autres continents pour leur implication dans ce genre d'activités illégales et immorales et/ou leur promotion.

Entre autres suggestions aux individus concernés par l'enfance, comme les travailleurs sociaux, les enseignants, les psychologues et les parents, citons:

- prendre des initiatives individuelles - dénonciation, dépôt de plainte ou demande d'enquête - lorsqu'ils s'aperçoivent qu'un enfant est exposé à ces risques ou qu'ils découvrent des matériels illégaux ou dangereux sur Internet;
- mieux armer les enfants en les informant et en discutant de la question avec eux;
- donner aux parents les moyens d'agir; ils doivent être sensibilisés aux dangers d'Internet et s'informer de ces questions.

### Le Sommet mondial pour les enfants

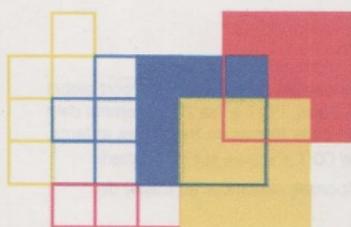
En septembre 1990, le Sommet mondial pour les enfants a adopté la Déclaration pour la survie, la protection et le développement de l'enfant, ainsi qu'un Plan d'action pour la mise en œuvre de cette Déclaration. Ont été définis à cette occasion une série d'objectifs liés notamment à la mortalité infantile, la malnutrition et l'accès des enfants à une éducation élémentaire sur tout le globe, qu'il faudrait atteindre en l'an 2000.



**Aucun de ces objectifs n'a été atteint, mais faut-il en conclure pour autant que ce sommet fut inutile?**

De nombreuses ONG s'organisent via un réseau de personnes en alerte permanente qui repèrent et signalent les sites Internet contenant des matériels illégaux.<sup>46</sup>

La Convention sur la cybercriminalité a été adoptée le 8 novembre 2001. Lorsqu'elle sera entrée en vigueur, cette convention sera le premier traité international sur la criminalité liée à Internet et aux autres réseaux informatiques, traitant notamment de la *pornographie infantine*. Elle a pour objet principal de mettre en œuvre une politique commune visant à protéger la société contre la cybercriminalité, grâce en particulier à l'adoption d'une législation appropriée et à la promotion de la coopération internationale. L'article 9 de la Convention concerne la lutte contre la pédophilie et la pornographie infantine sur l'Internet.



## LE POINT SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS 2010



Organisation  
internationale  
du Travail

Depuis plus de dix ans, le travail des enfants est reconnu comme une question essentielle des droits de l'homme au travail, aux côtés de la liberté syndicale, du droit à la négociation collective, de l'abolition du travail forcé, de la non-discrimination dans l'emploi et la profession. Cependant, malgré le vaste mouvement de réforme sociale qui s'est développé autour de cette question, il demeure plus de 200 millions d'enfants travailleurs dans le monde, dont au moins 115 millions, chiffre alarmant, sont soumis aux pires formes de travail.

La campagne mondiale qui vise à mettre fin au travail des enfants arrive à une étape décisive. Comme le montre le nouveau Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail<sup>17</sup>, le travail des enfants continue de décliner à l'échelle mondiale mais à un rythme bien inférieur à ce qu'il était auparavant. Le rapport, intitulé «Accélérer l'action contre le travail des enfants», note des signes tangibles de progrès mais également des disparités déconcertantes quant à la réponse mondiale.

Les nouvelles tendances indiquent qu'un tournant majeur est intervenu dans la lutte internationale contre le travail des enfants en comparaison avec 2006. A cette époque, encouragée par les résultats positifs du deuxième rapport global, l'OIT avait fixé l'objectif de 2016 pour l'élimination des pires formes de travail des enfants. A mi-parcours de l'échéance, le rapport démontre que dans d'importantes régions du monde le combat risque d'être perdu. Il avertit: si la tendance se poursuit, l'objectif de 2016 ne sera pas atteint.

Au cours des dernières années, un certain nombre d'initiatives pionnières ont été prises et d'importantes réalisations ont eu lieu en matière de sensibilisation, de partenariats renforcés, de soutien à la responsabilité sociale des entreprises, de collecte de données et de recherche. La plus grande avancée fut sans doute l'énorme consensus mondial pour soutenir le mouvement Education pour tous<sup>21</sup>. Cependant, il convient de renouveler ces engagements. Les solutions appartiennent aux gouvernements pour ce qui est des choix politiques et des arbitrages budgétaires. La crise économique mondiale actuelle ne saurait servir de prétexte pour abandonner nos priorités. Un monde sans travail des enfants est possible.

<sup>17</sup> Accélérer l'action contre le travail des enfants, Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail. Rapport à la 99<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, 2010. ISBN: 978-92-2-221873-8

<sup>21</sup> L'Education pour tous est un mouvement planétaire qui vise à satisfaire les besoins éducatifs de tous les enfants, jeunes et adultes d'ici 2015.

### Quelques enseignements clés du rapport:

- ◆ Le travail des enfants continue de décliner, mais modestement – une réduction de 3 pour cent sur la période de 4 ans couverte par les nouvelles statistiques (2004-2008). Au cours de la période précédente (couvrant la période 2000-2004), le recul avait été de 10 pour cent.
- ◆ Le nombre total d'enfants qui travaillent est de 215 millions, seulement 7 millions de moins qu'en 2004.
- ◆ Parmi ceux qui sont âgés de 5 à 14 ans, le nombre d'enfants contraints de travailler a reculé de 10 pour cent et le nombre d'enfants exerçant une activité dangereuse a chuté de 31 pour cent.
- ◆ Alors que le nombre d'enfants enrôlés dans des travaux dangereux, qui sont souvent une variante des pires formes de travail des enfants, recule, le taux général de réduction s'est ralenti, et il reste encore 115 millions d'enfants qui exercent des activités dangereuses.
- ◆ Une baisse de 15 pour cent du nombre des filles qui travaillent s'est heureusement produite, ainsi qu'un déclin de 24 pour cent du nombre de filles contraintes à des travaux dangereux. Les garçons cependant ont vu leur travail s'accroître, tant en termes de pourcentage qu'en chiffres absolus. L'étendue du travail dangereux parmi les garçons demeure relativement stable.
- ◆ On a constaté une hausse alarmante de 20 pour cent du nombre d'enfants au travail dans la catégorie des 15-17 ans – de 52 à 62 millions.
- ◆ Le nombre d'enfants de 5 à 14 ans impliqués dans une activité économique a décliné dans les régions Asie Pacifique et Amérique latine-Caraïbes. A l'inverse, pour le même groupe d'âge, le nombre d'enfants exerçant une activité économique augmente en Afrique subsaharienne. La situation y est particulièrement alarmante puisqu'un enfant sur quatre âgé de 5 à 17 ans travaille, comparé à un sur huit en Asie-Pacifique et un sur dix en Amérique latine et dans les Caraïbes.
- ◆ La plupart des enfants qui travaillent sont employés dans l'agriculture (60 pour cent). Seul un enfant qui travaille sur cinq occupe un emploi rémunéré. L'immense majorité est constituée de travailleurs familiaux non rémunérés.
- ◆ Les normes de l'OIT concernant le travail des enfants ont connu de considérables progrès quant à leur ratification, à savoir les conventions n° 182 (sur les pires formes de travail des enfants) et n° 138 (sur l'âge minimum). Cependant, un tiers des enfants dans le monde vit dans des pays qui n'ont pas ratifié ces conventions.

## La lutte contre le travail des enfants – Chronologie

L'éradication du travail des enfants est un élément essentiel dans la poursuite de l'objectif de l'OIT du «travail décent pour tous». L'OIT n'aborde pas le travail des enfants comme une question isolée mais comme partie intégrante des efforts nationaux en vue du développement économique et social.

**1919** La première Conférence internationale du Travail adopte la première convention internationale contre le travail des enfants, la convention (n°5) sur l'âge minimum (industrie).

**1930** Adoption de la première convention (n° 29) sur le travail forcé.

**1973** Adoption de la convention (n° 138) sur l'âge minimum.

**1992** L'OIT établit le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC).

**1997** Conférences internationales d'Amsterdam et d'Oslo. Ces événements ont contribué à la prise de conscience internationale du problème du travail des enfants et de la nécessité d'une stratégie à long terme.

**1998** Adoption de la **Déclaration de l'OIT relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail**: liberté syndicale, abolition du travail forcé, fin des discriminations sur le lieu de travail et élimination du travail des enfants. Tous les Etats Membres de l'OIT s'engagent à respecter et promouvoir ces principes.

**1999** Adoption de la **convention de l'OIT (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants**. Elle attire l'attention du monde entier sur la nécessité d'agir immédiatement pour éradiquer les formes de travail des enfants qui sont dangereuses et nocives pour leur bien-être physique, mental ou moral. Neuf Etats Membres de l'OIT sur dix l'ont ratifiée.

**2002** L'OIT publie son **premier Rapport global sur le travail des enfants** et institue le 12 juin comme Journée mondiale contre le travail des enfants. L'Organisation soutient plus de 80 pays pour les aider à formuler leurs propres programmes de lutte contre le travail des enfants.

**2004** La première étude globale de l'OIT sur les coûts et avantages de l'élimination du travail des enfants affirme que les bénéfices sont six fois plus élevés que les coûts.

**2006** Encouragée par les enseignements du deuxième Rapport global sur le travail des enfants, qui affirme qu'il recule à l'échelle mondiale, l'OIT lance une campagne mondiale pour éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016.

**2008** L'OIT adopte la **Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable** qui entérine la signification particulière des droits fondamentaux, notamment l'abolition effective du travail des enfants.

**2009** Les 183 Etats Membres de l'OIT adoptent à l'unanimité le **Pacte mondial pour l'emploi** comme guide de sortie de la crise économique et de l'emploi. Le Pacte appelle à une vigilance accrue pour parvenir à l'élimination et la prévention d'une hausse du travail forcé, du travail des enfants ou des discriminations au travail.

**2010** L'OIT lance le **troisième Rapport global sur le travail des enfants**, avertissant que le rythme et la nature du progrès ne sont pas suffisants pour respecter l'échéance de 2016 pour l'éradication des pires formes de travail des enfants.

**2010** La **Conférence mondiale de La Haye sur le travail des enfants** est destinée à intensifier les progrès pour la ratification et l'application des conventions n° 138 et n° 182, en vue de l'objectif de 2016.

Pour plus d'informations sur le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) du BIT, merci de visiter [www.ilo.org/ipec/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/ipec/lang--fr/index.htm)

## Des objectifs globaux

Encouragée par les résultats positifs du deuxième Rapport global sur le travail des enfants en 2006, l'OIT a fixé 2016 comme date limite pour l'éradication des pires formes de travail des enfants. Le Plan d'action mondial de l'OIT s'appuie sur trois piliers:

- ◆ soutenir et intégrer les réponses nationales au travail des enfants;
- ◆ approfondir et renforcer le mouvement mondial contre le travail des enfants;
- ◆ intégrer davantage les problèmes de travail des enfants dans les stratégies d'ensemble de l'OIT visant à promouvoir le travail décent pour tous.

Le Plan d'action mondial invitait les pays à élaborer et mettre en place des mesures appropriées assorties de délais d'ici à la fin de 2008. Si l'on en juge les résultats du troisième Rapport global, un grand nombre, si ce n'est la plupart des pays ont échoué à le faire. Qui plus est, dans le contexte plus large de la progression vers les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), et en particulier en ce qui concerne l'éducation primaire universelle, les signes ne sont pas vraiment encourageants non plus.

## Une action internationale

Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) fut créé en 1992 afin d'améliorer la réponse de l'OIT à son objectif historique de l'élimination effective du travail des enfants. Depuis lors, l'IPEC s'est développé pour devenir le plus grand programme au monde dédié au travail des enfants et le plus important programme de coopération technique au sein de l'OIT avec un budget qui dépassait les 60 millions en 2008.

D'autres repères sur l'IPEC:

- ◆ En 2009, l'IPEC était opérationnel dans 92 pays dans l'ensemble des régions du monde.
- ◆ Au cours du biennium 2008-09, les activités de l'IPEC ont bénéficié à quelque 300 000 enfants directement et à plus de 52 millions de manière indirecte.

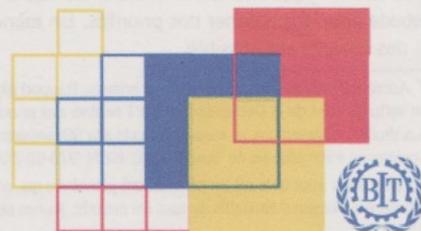
En 2008, l'IPEC a établi des objectifs pour les cinq prochaines années:

- ◆ consolider sa position de centre de référence pour les connaissances et l'expertise sur l'action contre le travail des enfants;
- ◆ maintenir et renforcer encore ses capacités de recherche et de collecte de données, qui constituent les fondements à la fois d'interventions ciblées et d'orientations stratégiques;
- ◆ continuer à être le programme central de coopération technique pour lutter contre le travail des enfants;
- ◆ faciliter la coopération technique de pays à pays au sein des régions et à travers les continents;
- ◆ renforcer le mouvement mondial contre le travail des enfants et assumer, au nom de l'OIT, un rôle leader dans ce mouvement;
- ◆ poursuivre l'intégration des activités de l'IPEC au sein des programmes du BIT, tout spécialement dans le cadre des Programmes par pays en faveur du travail décent.

Bureau international du Travail  
4 route des Morillons  
CH-1211 Genève 22  
Suisse

Tél. +4122/799-7912  
Fax +4122/799-8577

Avril 2010



# UN SCANDALE

## activitésactivités

### Première approche

1. Ecris les trois premiers mots ou les trois premières idées que tu associes à l'expression " enfant travailleur ". Explique ensuite ce que tu as noté à un camarade.
2. Quelle image te vient spontanément à l'esprit lorsque tu penses au travail des enfants?
3. A ton avis, l'image que l'on a du travail des enfants est-elle différente pour un habitant de la Suisse, du Brésil ou de l'Inde? Argumente ta réponse.
4. Te sens-tu spontanément intéressé-e ou/et concerné-e par le travail des enfants? Explique ta réponse.

Privés d'une  
éducation  
de base et  
sans avenir,  
250 millions  
d'enfants  
de 5 à 14 ans  
travaillent  
dans le  
monde, dont  
120 millions  
à plein  
temps.

## activitésactivités

### Lire les témoignages, les analyser et prendre position

1. Imagine un titre pour chaque témoignage des pages 5 à 8.
2. Construis un tableau selon le modèle ci-dessous et complète-le avec les neuf témoignages.

Type de travail	Nom, âge, sexe de l'enfant	Pays, continent	Travail dangereux physiquement. Pourquoi?	Travail nuisible psychologiquement. Pourquoi?	Tes commentaires (adjectifs pour qualifier le travail)
-----------------	----------------------------	-----------------	---	---	--

Compare tes réponses avec celles de tes camarades.

3. Imagine un adulte confronté aux travaux figurant dans le tableau. Existe-t-il des travaux inacceptables tant pour les enfants que pour les adultes?
4. Choisis un témoignage et formule une question que tu aimerais poser à l'enfant ou à une personne de son entourage?
5. Transpose le témoignage de ton choix sous forme de BD, de jeu de rôle, de poème ou de rap.



ENDA, Inness Action, Dakar, Sénégal

## activitésactivités

### Le travail, tu connais?

1. Et toi, travailles-tu? Aimerais-tu travailler? Pourquoi? Quel type de travail es-tu capable de faire? Enumère les conditions nécessaires pour qu'un travail soit valorisant et formateur pour un enfant, un adolescent ou une adolescente.
2. Dans ta famille, participes-tu aux tâches ménagères? Que fais-tu? Estime en minutes ou en heures le travail que tu fournis chaque
3. Compare ta réalité et tes opinions à celles de tes camarades et discutez ensemble.

(Législation suisse concernant le travail des jeunes, voir page 22)

## infos i n f o s

Le constat est inquiétant: en Malaisie, des enfants peinent jusqu'à 17 heures par jour dans les plantations d'hévéas, exposés aux piqûres d'insectes et aux morsures de serpents. En Tanzanie, ils ramassent le café, inhalent des pesticides. Au Maroc, des fillettes de 9 ans portent 40 litres d'eau par jour. Dans les plantations sucrières du Brésil, les enfants coupent les cannes à la machette, en risquant constamment de se mutiler. Dans certaines exploitations, ils représentent un tiers de la main-d'œuvre et plus de 40% des accidentés

**70% des enfants travailleurs sont occupés dans l'agriculture.**

du travail. Au Népal, les petits employés des plantations de thé ont des salaires si bas qu'ils doivent travailler souvent 14 heures par jour. Dans les zones rurales de l'Etat de New York, un tiers des enfants mexicains employés dans l'agriculture ont été tou-

chés par des pulvérisations directes ou indirectes de pesticides ...

Le Temps, 18.5.1998

## activitésactivités

1. Dans le texte " 70% des enfants travailleurs sont occupés dans l'agriculture ", souligne toutes les conditions de travail qui à ton avis sont inacceptables. Compare et discute avec tes camarades.
2. Cet extrait d'article est une synthèse du travail des enfants dans l'agriculture. Ecris un texte sur le même modèle en résumant les témoignages des pages 5 à 8.

4

Et toi,  
travailles-tu?

Aimerais-tu  
travailler?

Dans  
ta famille,  
participes-tu  
aux tâches  
ménagères?

Fillette transportant des bouses de vaches utilisées comme combustible.



Déclaration universelle des droits de l'homme

Article 26

1 - Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être **gratuite**, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

2 - L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du **respect des droits de l'homme** et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la **tolérance** et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

3 - Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Artículo 26

1 - Toda persona **tiene derecho** a la educación. La educación debe ser gratuita, al menos en lo concerniente a la instrucción elemental y fundamental. La instrucción elemental será obligatoria. La instrucción técnica y profesional habrá de ser generalizada; el acceso a los estudios superiores será igual para todos, en función de los méritos respectivos.

2 - La educación tendrá por objeto el **pleno desarrollo de la personalidad humana** y el fortalecimiento del respeto a los derechos humanos y a las libertades fundamentales; favorecerá la comprensión, la **tolerancia** y la **amistad entre todas las naciones** y todos los grupos étnicos o religiosos; y promoverá el desarrollo de las actividades de las Naciones Unidas para el mantenimiento de la paz.

3 - Los padres tendrán derecho preferente a escoger el tipo de educación que habrá de darse a sus hijos.

Dans le monde un enfant sur quatre est exclu du droit élémentaire à l'éducation.



Christine Lesieur

المادة السادسة والعشرون

Artikel 26

1 - Jeder Mensch hat das Recht auf Bildung.

Article 26

1 - Everyone has the right to education.

第二十五条

Amnesty International - Déclaration Universelle des Droits de l'Homme / le cherche midi éditeur, 1998

" - T'iras à l'école, fils! Je ne veux pas que tu sois un ignorant comme moi.

- C'est pas vrai, t'es pas un ignorant. Je parie que les trucs que tu m'apprends sur la biffe\* et tout, ma maîtresse, elle les sait même pas. J'ai bien remarqué que ça lui faisait quelque chose que je lui dise ça.

Il a posé sa grosse main sur ma nuque. J'ai senti la force de son bras quand il m'a pressé contre lui. D'un coup, il m'a relâché, repoussé presque, et il s'est tourné vers la porte. Je ne voyais pas son visage quand il a dit lentement comme quelqu'un de très fatigué:

- Faut que t'aïlles à l'école, fils. Faut qu't'apprennes, même si t'as du mal, sinon ...

Il s'est arrêté un peu, et il a frotté tout son visage avec sa main et il a fini:

- Sinon, tu seras jamais respecté nulle part et on se moquera toujours de toi ...

Et puis il est parti au café. "

\*biffe: récupération

" La boîte à musique " J.M. Defromont, Ed. Quart.Monde, 1989

Tiras à l'école!

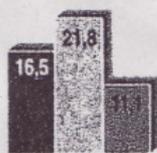
# AU PAYS DES CHIFFRES

## infos infos



### Enfants qui travaillent

en % des 5-14 ans

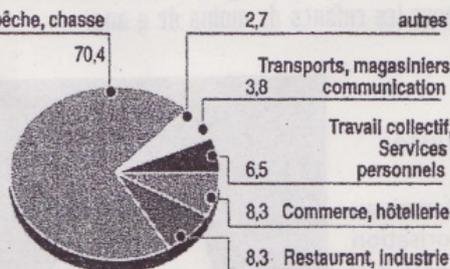


Amérique latine, Caraïbes

Source: ILO

Agriculture, pêche, chasse

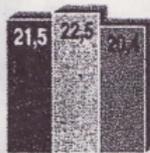
Enfants travaillant selon l'activité\* en %



\*dans 26 pays



Afrique



Asie (sans Japon)



Océanie (sans Australie/ Nlle. Zelande)

SGN

Chiffres, BIT 1996, Le Courrier 29.5.98

On sait que 2/3 des 140 millions d'enfants qui ne vont pas à l'école sont des filles.

## activités activités

### Lire des graphiques

1. Observe et résume en quelques lignes les données du tableau.
  2. Cite deux aspects importants concernant le travail des enfants qui n'y apparaissent pas.
  3. Explique pourquoi les colonnes concernant l'Asie sont moins hautes que celles concernant l'Afrique, alors que le continent asiatique compte de loin le plus grand nombre d'enfants travailleurs.
  4. On sait que 2/3 des 140 millions d'enfants qui ne vont pas à l'école sont des filles. Pourtant sur le graphique les filles qui travaillent sont moins nombreuses que les garçons. Où sont-elles, que font-elles? Emets plusieurs hypothèses.
  5. Cherche au moins deux raisons pour expliquer le pourcentage élevé d'enfants employés dans l'agriculture.
  7. Classe les témoignages des pages 5 à 8 selon les types d'activités du graphique ci-dessus. Que constates-tu?
- Quelles catégories choisiras-tu pour classer les différents travaux effectués par les enfants? Fais un "camembert" selon tes catégories et essaie de le compléter. Tu peux trouver des renseignements sur les sites Internet et aux adresses, page 28.

## 8000 enfants-esclaves iront à l'école

4

**Accord signé entre le BIT et les fabricants de tapis pakistanais.**

Le Bureau International du Travail (BIT) a signé hier un accord avec les fabricants de tapis pakistanais. Ceux-ci ont accepté d'éliminer progressivement le travail des enfants dans ce secteur, a annoncé l'organisation internationale.

Cet accord pose les bases pour travailler ensemble vers un but commun: l'élimination du travail des enfants, a souligné Kari Tapiola, directeur général adjoint du BIT lors de la cérémonie de signature. L'accord prévoit que 8000 enfants travailleurs seront envoyés à l'école(...).

" Il reste encore beaucoup à faire parce que cet accord ne couvre que trente villages, alors que les tapis sont fabriqués dans plus de 450 communautés ", a indiqué Tariq Mohamood, négociateur des fabricants de tapis pakistanais et d'une association d'exportateurs.



L'industrie du tapis emploie plus de 150 000 personnes au Pakistan.

On estime à 30 000 le nombre d'enfants, pour la plupart des fillettes, qui sont contraints à tisser des tapis pour moins de deux dollars par jour. (...) Pendant la première moitié de 1998, les exportations de tapis ont rapporté 201 millions de dollars contre 170 millions en 1996/1997 (...).

La Tribune de Genève, 23.10.1998

Des fillettes  
sont  
contraintes à  
tisser des  
tapis pour  
moins de deux  
dollars par  
jour.

x

**OIT:**  
Organisation  
Internationale du Travail,  
fondée en 1919.  
Cette organisation des  
Nations Unies s'occupe  
de l'amélioration des  
conditions de vie et de  
travail dans tous  
les pays du monde.

**BIT:**  
Bureau International du  
Travail, est l'organe  
exécutif de l'OIT.

**IPEC:**  
Programme international  
pour l'abolition du travail  
des enfants, lancé par  
l'OIT/BIT en 1992.

### Les tapis STEP



Le commerce équitable apporte depuis les années 70 sa contribution à la lutte contre l'exploitation des enfants en offrant des articles produits dans la dignité, notamment dans les Magasins du Monde.



La Fondation Step (le " pas " en anglais) née en 1995 propose une licence aux commerces de tapis en Suisse. Les commerces signataires s'engagent à respecter un code de conduite qui vise à instaurer des modes de production respectueux de l'Homme et de l'environnement. Il contribue à lutter contre le travail abusif des enfants. Des contrôles sont effectués régulièrement.

Contre  
le travail  
abusif des  
enfants!

## activitésactivités

### Ne pas rester les bras croisés

Il existe bien des façons de participer au mouvement mondial contre l'exploitation des enfants. Voici une liste à compléter.

✓ S'informer sur le travail des enfants et en parler autour de soi. La presse aborde régulièrement le sujet.

✓ S'investir dans des campagnes d'information et de lobbying pour des relations plus justes entre le Nord et le Sud: campagne "Let's go fair", ou campagne "Clean clothes", menées entre autres par la Déclaration de Berne. (c.f. adresses page 28)

✓ Etre un consommateur ou une consommatrice responsable et soutenir le commerce équitable. Le label Max Havelaar (jus d'orange, miel, café, chocolat, etc.), garantit: liberté d'organisation, égalité des salaires et revenus, interdiction du travail forcé et du travail abusif des enfants ...

✓ Organiser une fête pour soutenir un projet d'ONG en faveur d'enfants travailleurs.

**ET TOI? EST-CE QUE TU REAGIS? EST-CE QUE TU AGIS?**

### Les Droits de l'Enfant, une notion récente

Au cours des siècles le regard des sociétés et du monde sur l'enfant a évolué. D'abord propriété des parents, l'enfant est devenu une personne à part entière avec des besoins spécifiques. Cette évolution s'est faite grâce à des personnalités exceptionnelles et à des organisations qui luttent encore aujourd'hui pour un meilleur respect des Droits de l'Homme et de l'Enfant.

#### Quelques dates importantes:

- 1919** Convention no 5 de l'OIT sur l'âge minimum. Elle fixe à 14 ans l'âge minimum pour les travaux industriels.
- 1948** Déclaration universelle des Droits de l'Homme approuvée à l'Assemblée générale de l'ONU.
- 1959** Déclaration des Droits de l'Enfant adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'ONU.
- 1973** Convention no 138 de l'OIT qui fixe l'âge minimum du travail à 15 ans révolus. Elle entre en vigueur en 1976. 64 pays s'engagent à la respecter.
- 1979** Année Internationale de l'Enfant.
- 1989** Convention relative aux Droits de l'Enfant. Elle entre en vigueur en 1990. Actuellement 191 Etats l'ont ratifiée, c'est-à-dire tous les Etats du monde exceptés les USA et la Somalie. La Suisse a été l'un des derniers pays à la ratifier en 1997.
- 1998** Préparation à l'OIT d'une nouvelle Convention sur les pires formes du travail des enfants. (voir pages 23)

Campagnes d'information et de lobbying...

Interdiction du travail abusif des enfants ...



für gerecht produzierte Kleider



1989  
Convention relative aux Droits de l'Enfant.



## Au siècle dernier

En Suisse, la "Loi sur les fabriques" de 1877 interdit le travail dans les usines aux enfants de moins de 14 ans. En Angleterre, le travail fut interdit dans les fabriques en 1833 pour les enfants de moins de 9 ans.

Au Royaume-Uni, on estime que 26% des enfants de 11 ans travaillent. Ils gagnent leur argent de poche ou aident leur famille à survivre.

### Travail des enfants et loi suisse

Pour travailler, un enfant doit avoir au moins 13 ans et une autorisation signée par ses parents, son employeur et les responsables scolaires. Le Service des jeunes travailleurs accorde ensuite formellement l'autorisation, si le travail est jugé léger et s'il respecte les horaires suivants:

#### Pendant l'année scolaire

Dès 13 ans révolus, jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire: 9 heures par semaine au maximum.

#### Pendant la période des vacances scolaires

- a) De 13 ans révolus à 14 ans révolus: 15 heures par semaine au maximum.
- b) De 14 ans révolus à la fin de la scolarité obligatoire: 40 heures par semaine au maximum.

Pour toutes ces activités: jamais le dimanche, pas avant 6h, pas après 20h.



Argentine, P. Salovey/Corbis Photographes

## activités

### Des jobs sur mesure

1. A ton avis ces dispositions sont-elles justes? Trop strictes ou pas assez sévères?
2. Estimes-tu normal que l'Etat réglemente et contrôle le travail des enfants? Pourquoi?

Pendant  
l'année  
scolaire  
9 heures par  
semaine au  
maximum

# UNE NOUVELLE CONVENTION AU SERVICE DES ENFANTS

infos i n f o s

Supprimer totalement le travail des enfants est impossible à court et moyen terme. En revanche s'attaquer immédiatement et mettre fin aux formes d'exploitation des enfants au travail rencontre l'adhésion de tous, au Nord comme au Sud, et fait l'objet de nombreux travaux et de réflexions depuis une dizaine d'années. C'est dans ce contexte qu'est élaborée la nouvelle **Convention internationale de l'OIT\* sur les pires formes du travail des enfants** discutée et votée en juin 1999. \*voir page 19.

...s'attaquer  
immédiatement  
aux pires  
formes du  
travail  
des enfants.



Bureau International  
du Travail

## Le projet de Convention

Les pires formes de travail des enfants s'appliquent aux enfants en dessous de 18 ans. Ils comprennent:

- toutes les formes d'esclavage (travail forcé et servitude pour dette)
- l'emploi d'enfants dans des activités illicites (production et trafic de drogues)
- l'exploitation sexuelle (prostitution et pornographie)
- les travaux susceptibles de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité de l'enfant (enfants domestiques, etc.)

Le pays qui ratifie la Convention s'engage entre autres à:

- empêcher ces formes de travail et fournir des alternatives aux enfants et familles concernés
- désigner une autorité qui mette en œuvre ces décisions
- aider les autres pays signataires à appliquer la Convention



Philippines: COJ, l'Institut OIT



Libéria, 1998, L'Estafette MWC

## Les revendications de la Marche mondiale

La Marche mondiale demande d'inclure dans les pires formes du travail des enfants:

- l'utilisation des enfants dans les conflits armés
- tout travail qui empêche l'accès à une éducation de base

Elle demande aussi que l'opinion des enfants et de leurs parents soit prise en compte dans l'élaboration de programmes nationaux qui les concernent directement.

La Marche mondiale: l'idée a germé en 1996 en Asie au sein d'associations luttant contre l'esclavage des enfants. En 1998, 1000 organisations dans une centaine de pays ont appuyé la Marche mondiale qui a traversé 56 pays avant d'arriver à Genève pour la Conférence de l'OIT. (voir aussi les articles de presse pages 25 et 26)

## Annexe 4



JOURNÉE DU 12 JUIN 2010      TEXTES GAGNANTS      TÉMOIGNAGES D'ENFANTS      AIPE

### TÉMOIGNAGES D'ENFANTS

**Kushi Ram**

Je me souviens du jour où j'ai été rouée de coups par Raja Ram. Mon père était travailleur asservi dans sa maison. Quand on m'a demandé de travailler, j'ai refusé, mais on m'y a forcé. J'ai dit que j'étais très jeune et incapable de faire un travail si dur, mais il m'a forcée et m'a dit que je n'avais pas le choix. Je me suis enfuie, mais j'ai été rattrapée à la frontière et ramenée ici. Il m'a battue jusqu'à ce que mon corps soit enflé de partout et que je sois incapable de me lever pendant quatre jours. Quand on m'a ramenée, il m'a menacée. Il a dit qu'il me tuerait et me jetterait dans la rivière si j'essayais de m'enfuir.

**Rachel**

J'étais chez ma mère, nous étions deux enfants. Ma mère est morte subitement, j'avais 10 ans. Ma tante m'a confiée à une marchande de charbon. Je devais m'occuper de ses 4 enfants, faire la vaisselle et surtout porter l'eau de la fontaine à la maison chaque jour des dizaines de fois pour les besoins du ménage, la lessive, le bain de toute la famille. La patronne ne me donnait pas toujours à manger ou seulement le soir. Je devais mendier en allant chercher de l'eau pour ne pas tomber. Elle me battait souvent, parfois même parce qu'elle n'avait pas vendu son charbon. Toute sa mauvaise humeur se déversait sur moi. Je n'avais pas le droit de dormir à l'intérieur de la maison. Je dormais sur la galerie avec pour tout lit un sac de charbon. J'avais peur parce qu'il y avait beaucoup de bandits et on entendait des bruits d'armes à feu. J'avais aussi froid. A l'aube (4 heures du matin) la patronne me faisait préparer le déjeuner de tout le monde, déjeuner auquel je n'avais pas droit. J'avais tellement faim que souvent les voisins avaient pitié de moi et me donnaient quelque chose. La patronne était fâchée et me tapait la tête contre les murs. Je n'avais même pas de savon pour laver mes habits et même pas de chaussures. J'allais pieds nus, sale, affamée et pourtant, je ne suis pas une malpropre, non!! La semaine dernière elle m'a brûlée avec un tison, voilà la cicatrice. Je me suis dit que cette femme allait finir par me tuer, j'ai fugué. La police m'a recueillie et amenée à l'Escale où j'ai dormi sur un lit pour la première fois de ma vie.

**Jeune prostituée**

Alors, il (son père) m'a emmenée à Tai-Pei, et m'a vendue à une tenancière de bordel. J'avais juste 13 ans et je ne savais pas ce qui m'arrivait. Cette femme m'a dit qu'on attendait de moi que je couche avec des hommes. Si je n'obéissais pas à ce qu'elle me demandait, j'étais battue ou violée par les gardes (...). J'étais obligée de recevoir plus de trente hommes par jour, et je n'avais jamais de repos.

**Ramu**

**Susan**

Un garçon avait essayé de s'échapper (des rebelles), mais il avait été pris... Ses mains étaient liées, et ils nous ont fait le tuer, nous, les nouveaux prisonniers, le tuer avec des bâtons. Je me sentais mal. Je connaissais ce garçon d'avant. Nous étions du même village. J'ai refusé de le tuer et ils m'ont dit qu'ils me tueraient. Ils ont dirigé leurs fusils vers moi, et j'ai dû le faire. Le garçon me demandait: "pourquoi tu fais ça?" Je lui ai dit que je n'avais pas le choix. Après l'avoir tué, ils nous ont fait étaler son sang sur nos bras... Ils disaient que nous devions le faire afin de ne pas avoir peur de la mort et qu'ainsi nous n'essayerions pas de nous échapper... Je rêve encore du garçon que j'ai tué. Je le rêve dans mes rêves, et il me parle et me dit que je l'ai tué pour rien, et je pleure.

**Serha**

Je travaille dans les mines d'ardoises. J'y vais le matin à 6 heures et je casse les pierres sans arrêt jusqu'à midi pour 3 roupies. L'après-midi, je vais dans un atelier pour le sciage des ardoises et je gagne 3 roupies de plus. C'est moins fatigant, mais on est toujours dans la poussière. Ici, plus de la moitié des ouvriers sont des enfants. On travaille sept ou huit ans puis on tombe malade. La poussière de la pierre attaque les poumons et, très vite, on ne peut plus respirer: ils appellent ça la silicose et on ne peut pas guérir.

**Simon Deng**

J'ai été une victime de l'esclavage arabe au Soudan. A neuf ans, mon village a été pillé par les troupes arabes payées par Khartoum. Alors que je courais me réfugier dans la savane pour échapper au massacre, j'ai vu mes amis d'enfance se faire abattre. Les vieux et les malades étaient brûlés vifs dans leur hutte. Les troupes arabes ont fini par me trouver. J'ai été enlevé et donné à une famille arabe comme "esclave". Quand

[www.aipe-cci.org/12juin/temoignages2.php](http://www.aipe-cci.org/12juin/temoignages2.php)

Tous les matins, je fais 3 kilomètres à pied pour aller travailler dans une carrière de pierres. Mes parents ont emprunté de l'argent à mon employeur et pour rembourser leur dette, mon frère et moi devons travailler à la carrière de pierres tous les jours. Je soulève de grosses pierres et je les porte sur ma tête pendant plusieurs heures. À midi, nous ne mangeons qu'un bol de riz que mes parents ont préparé. Très souvent, nous nous faisons battre par les contremaîtres. Dès que nous faisons une erreur, nous nous faisons battre. Un jour, j'étais trop fatigué et malade, et je n'ai pas pu aller travailler. Mon employeur a alors envoyé des hommes à la maison pour menacer ma famille. Ils nous ont dit que si je ne retournais pas travailler, ils enlèveraient ma petite sœur de 4 ans. J'ai donc été obligé de retourner à la carrière de pierres malgré ma faiblesse.

### **Yela**

Je ne connais pas mon âge, car je ne sais ni lire ni écrire, mais les gens qui m'ont recueilli à la maison Arc-en-ciel me disent que j'ai à peu près 7 ans. Avant d'être recueillie au centre, j'ai été esclave dans une famille pendant plusieurs années. Je devais me lever très tôt le matin et faire plusieurs kilomètres à pieds pour aller couper du bois dans la forêt. Je devais me cacher des gardes forestiers, car ce que je faisais est interdit et si les gardes m'avaient trouvée, ils m'auraient battue. Je marchais aussi tous les jours très longtemps pour aller chercher de l'eau au puit. J'ai toujours eu peur de tomber dans le puit, car il n'y a rien pour me retenir. Chaque jour, à la maison, je devais aussi allumer le feu et préparer le souper. Pendant que la famille mangeait, moi, je devais faire le ménage. Une fois que j'avais terminé le ménage, je n'avais droit qu'à manger les restes de la famille. Tous les soirs, je dormais par terre et je n'avais même pas le droit d'utiliser l'eau de la famille pour me laver. Je devais me laver dans le ruisseau qui est très loin de la maison. Ma mère m'a envoyée travailler dans cette famille, car elle n'avait pas plus d'argent pour me nourrir et elle pensait que là-bas, je serais éduquée et bien nourrie. Je n'ose pas retourner la voir et lui dire la vérité.

une famille arabe comme cadeau. Quand vous me regardez, mesdames et messieurs, voyez-vous un cadeau ? Est ce que je ressemble à un objet ou à un produit ?

J'ai été un enfant esclave pendant plusieurs années. J'ai été battu à maintes reprises pour un oui ou pour un non. Parfois même par caprice des enfants de mon "maître". Je travaillais durement et j'ai dû subir de nombreuses humiliations. Alors que j'avais été un enfant adoré dans ma famille, j'ai dû m'habituer à dormir avec les animaux et à nettoyer la terre où je dormais. Je ne mangeais que les restes dans les plats de mon "maître". Je me levais le premier et me couchais le dernier, après avoir accompli toutes les tâches domestiques. La vie d'un esclave est comme l'enfer, mais il n'y a aucune honte à avoir été un esclave : ce n'est pas un choix. Celui qui devrait avoir honte, c'est celui qui s'est proclamé le "maître". Si quelqu'un doit ressentir de la honte, ce sont les intégristes musulmans du régime de Khartoum et leurs alliés dans le monde musulman. Il est important de ne jamais oublier que les chrétiens africains du Soudan méridional sont victimes de l'islamisme. La guerre contre nous a été et reste conduite au nom du djihad.

### **Shankar**

Mes parents m'ont envoyé travailler sur un bateau, car ils pensaient que j'y apprendrais un métier. Je n'ai jamais appris de métier, car je suis obligé de nettoyer les machines des bateaux. Mon employeur et les autres membres de l'équipe me battent constamment, pour tout et pour rien. Un jour, mon employeur m'a demandé de nettoyer une machine alors que le bateau était encore en marche. J'ai refusé et il a menacé de me battre, alors je lui ai obéi. En nettoyant la machine, je me suis sectionné 3 doigts. J'avais très mal, mais mon employeur m'a dit que ce n'était pas grave et il a refusé de me donner des soins. Je me suis alors enfui et j'ai marché pendant plusieurs jours avant de retrouver mon village.



1 16

## *Les enfants travaillent*

**A**vant l'apparition des fabriques, les enfants vivaient presque tous à la campagne. Ils travaillaient surtout au moment des moissons. Avec les femmes, les enfants ramassaient les gerbes de blé que les hommes venaient de faucher, puis ils battaient les blés pour en extraire le grain. Ils se servaient alors de fléaux, ces outils formés d'une palette de bois reliée à un long manche par une courroie de cuir. Ils tapaient avec le fléau

- Ces hommes battent le blé à l'aide de fléaux. Souvent, ce travail était confié aux enfants et aux femmes.



◀ Ces enfants en haillons travaillent dans une briqueterie. Ils emportent la terre jusqu'aux moules et les remplissent. Après un temps de séchage, les moules sont ensuite mis à cuire dans des fours. Ce travail est épuisant pour des enfants, car la terre est très lourde, surtout pour leurs petites épaules.

sur le blé, et le grain se séparait de l'épi. En dehors des récoltes, les filles aidaient leur mère à la maison, et elles apprenaient à tisser et à filer la laine, ou à tricoter. Les garçons, eux, réparaient les outils avec leur père, s'entraînaient à fabriquer des paniers ou des manches en bois. Toutes ces tâches effectuées par les enfants étaient très utiles puisqu'ils apprenaient leur futur métier. Ils allaient aussi parfois à l'école, mais elle n'était pas obligatoire. Il n'y avait pas d'écoles partout, et beaucoup de parents trouvaient cela cher et inutile !

Avec les machines, tout change. Elles remplacent les paysans et les artisans, et rendent le travail très simple. Elles sont si puissantes et si rapides que les ouvriers n'ont même pas besoin de posséder une grande force musculaire. Du coup, les patrons préfèrent employer des enfants, filles et garçons.

Avec les machines, les enfants n'apprennent plus rien d'utile, car les gestes qu'ils font sont toujours les mêmes. La plupart des enfants doivent approvisionner les machines, en charbon, minerais, fil... et, comme la machine travaille toujours de la même façon, c'est très répétitif. Ce travail ne permet pas d'apprendre un métier, il ne sert qu'à gagner un tout petit peu d'argent.

Bien sûr, gagner de l'argent est important, car, désormais, les ouvriers n'ont plus que leurs salaires pour vivre. Lorsqu'ils étaient paysans, ils pouvaient toujours cultiver un grand jardin ou envoyer les enfants récolter des châtaignes quand il n'y avait plus rien à manger. Mais avec un travail de quinze heures par jour pour une fabrique, on n'a plus le temps de jardiner.

Beaucoup de pauvres gens (les paysans et les artisans au chômage) cherchent à se faire embaucher, ils se font concurrence et acceptent des salaires très bas. Ces salaires sont insuffisants pour payer le boulanger, l'épicier et le propriétaire du logement. Seule solution : mettre les enfants au travail. Ce



◀ Cet enfant transporte sur sa tête des briques qui serviront à construire une cheminée. Il peut tomber à tout instant. Certains métiers étaient vraiment dangereux.

Les enfants doivent respecter les nombreuses interdictions : dans toutes les fabriques, il est interdit de s'arrêter de travailler ou de quitter son atelier sans autorisation et même parfois de

s'asseoir un instant. Le contremaître, qui surveille les équipes; tient un cahier de punitions, et, au moment de la paie, le patron fait payer des amendes aux ouvriers, adultes comme enfants.

# R É G L E M E N T

## P O U R

### LA RAFINERIE DE PASSY.

- ART. 1<sup>er</sup>. T O U S les Ouvriers sont tenus d'être à l'ouvrage à Cinq heures du matin, en hiver comme en été.
- 2<sup>o</sup>. Ils ont Une heure pour le Déjeuner, depuis huit jusqu'à neuf.
  - 3<sup>o</sup>. Une heure pour le Diner, depuis midi à une heure.
  - 4<sup>o</sup>. Une Demi-heure pour le Goûter, depuis quatre heures à quatre heures et demie.
  - 5<sup>o</sup>. La Journée finit à Six heures.
  - 6<sup>o</sup>. Quand on est de Rafinage, ceux qui sont aux Chaudières, à l'Empli, et au Bac à forme, ont fini leur journée après le dernier Mouvage.
  - 7<sup>o</sup>. Le Clarifieur et son garçon finissent leur journée lorsque les quatre chaudières sont passées.
  - 8<sup>o</sup>. Le Contre-maître distribue l'ouvrage à tous les Ouvriers.
  - 9<sup>o</sup>. Tous les Chefs et Ouvriers de la Raffinerie sont tenus de rentrer avant Dix heures du soir.
  - 10<sup>o</sup>. Il est fait une Ronde tous les soirs, après l'ouvrage, pour fermer les portes et contrevents, et s'assurer que les feux sont éteints.
  - 11<sup>o</sup>. Deux Ouvriers sont de garde le Dimanche, à tour de rôle, et ne peuvent s'absenter ce jour-là.
  - 12<sup>o</sup>. La Paye se fait tous les Samedis, après l'ouvrage.

*Passy, le 15 Ventôse an XII.*



◀ Jules Ferry (1832-1893) rend l'école obligatoire et gratuite. C'est finalement grâce à lui que le travail des enfants disparaît en France.

## *Les enfants cessent enfin de travailler*

**L**es inventions de nouvelles techniques continuent durant la révolution industrielle. Les machines se perfectionnent. Certaines inventions permettent de supprimer le travail d'enfants. Les engins à air comprimé\*, qui apparaissent dans les années 1870, et l'électricité, qu'on utilise dans l'industrie dès le début des années 1880, remplacent les moteurs à vapeur. Il n'y a donc plus besoin d'en-

fants pour charger en combustible les chaudières à vapeur. Dans les mines, le système de transport du charbon se modernise, avec des rails et des wagonnets en tôle qui transportent plus de matière que les anciens wagonnets en bois. Les enfants sont alors trop petits

\* L'air comprimé permet d'actionner des machines. On utilise la force de l'air qu'on a pressé, comprimé, et qui se détend, qui retrouve son volume normal. Les marteaux-piqueurs utilisent l'air comprimé.

pour faire bouger ces engins qui sont vraiment très lourds.

Depuis les années 1840, des médecins, des savants, des écrivains et des hommes politiques s'opposent au travail des enfants. Peu à peu, grâce à des enquêtes comme celle de Villermé, ils prouvent que le travail des enfants est très mauvais non seulement pour les enfants, mais aussi pour l'ensemble du pays. En comparant la taille et la santé des jeunes hommes au moment de leur service militaire, des médecins constatent que ceux qui ont travaillé depuis l'âge de huit ou dix ans sont bien plus petits que ceux qui n'ont pas travaillé. Ils sont même parfois difformes, bossus ou tordus. Ces jeunes ne peuvent pas servir dans l'armée, et les médecins doivent les réformer, les renvoyer chez eux. Dans ces conditions, que va devenir l'armée française ?

Pour le gouvernement, la solution consiste à étudier des règles et des limites, à faire voter des lois. En 1833, en France, une première loi interdit le travail des enfants, uniquement pour ceux de moins de neuf ans. Mais les parents qui sont trop pauvres et les patrons mentent sur l'âge des enfants. En 1841, une nouvelle loi interdit le travail des enfants de moins de huit ans, mais personne n'est chargé de vérifier que la loi est appliquée... D'autres lois sont votées, toutes peu efficaces.

On comprend alors qu'il faut plusieurs conditions pour que le travail des enfants disparaisse vraiment.

D'abord, les enfants doivent être occupés ailleurs qu'au travail puisque leurs parents, eux, ne sont pas à la maison. Le mieux est d'obliger les enfants à aller à l'école... qui doit être gratuite si on veut qu'ils y aillent. De plus, les salaires des parents doivent être suffisants pour leur permettre de nourrir toute la famille sans faire travailler les enfants. Enfin, il faut que les mentalités changent, que les patrons comme les parents acceptent de ne plus voir d'enfants au travail.

En 1882, l'école devient gratuite et obligatoire jusqu'à l'âge de treize ans. C'est la réforme de Jules Ferry. Mais les habitudes mettent plus de temps à se perdre... Jusque vers 1914, des enfants de dix à douze ans continuent de travailler dans certaines fabriques. À cette date, en France, le travail des enfants a bel et bien disparu !

47



▲ Finalement, devenir écolier a du bon ! Ces deux élèves font les fiers avec leur uniforme propre et élégant. Ils découvrent aussi les joies de la cigarette.

# Enfance interdite

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les enfants travaillaient très dur, parfois dès l'âge de cinq ou six ans, pour augmenter les ressources de leur famille.

A partir de cette double page, et à l'aide des photos du dossier où figurent des enfants (p. 6-7, 27 et Poster), on pourra décrire la journée d'un petit travailleur.

## LOI

*Relative au travail des enfants employés dans les manufactures, usines ou ateliers.*

LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS,  
A tous présents et à venir, SALUT.

### ART. 2.

Les enfants devront, pour être admis, avoir au moins huit ans.

De huit à douze ans, ils ne pourront être employés au travail effectif plus de huit heures sur vingt-quatre, divisées par des repos.

De douze à seize ans, ils ne pourront être employés au travail effectif plus de douze heures sur vingt-quatre, divisées par des repos.

Ce travail ne pourra avoir lieu que de cinq heures du matin à neuf du soir.

L'âge des enfants sera constaté par un certificat délivré, sur papier non timbré et sans frais, par l'officier de l'état civil.

## **U**ne loi timide, qui ne sera même pas respectée !

La loi du 22 mars 1841 (ci-dessus l'article deux) autorisait le travail des enfants à partir de huit ans. Cela nous semble inhumain. Mais, à l'époque, c'était un progrès ! On commençait alors à s'apercevoir que les enfants s'usaient la santé et qu'arrivés à l'âge d'homme ils n'étaient plus bons à grand-chose... Mais la plupart des patrons ne voyaient pas plus loin que le bout de leur nez. Pour eux, plus un enfant était jeune, moins ils le payaient. Alors, ils n'appliquèrent pas la loi. Quant aux parents de ces petits travailleurs, la vie était si dure pour eux qu'un salaire supplémentaire était bon à prendre. Enfin, l'école obligatoire pour tous les enfants n'avait pas encore été inventée !

1. Voir «L'école de Jules Ferry», TDC n° 647 du 17-3-1993; «L'Assemblée nationale», p. 24-25, TDC n° 720 du 15-9-1996.

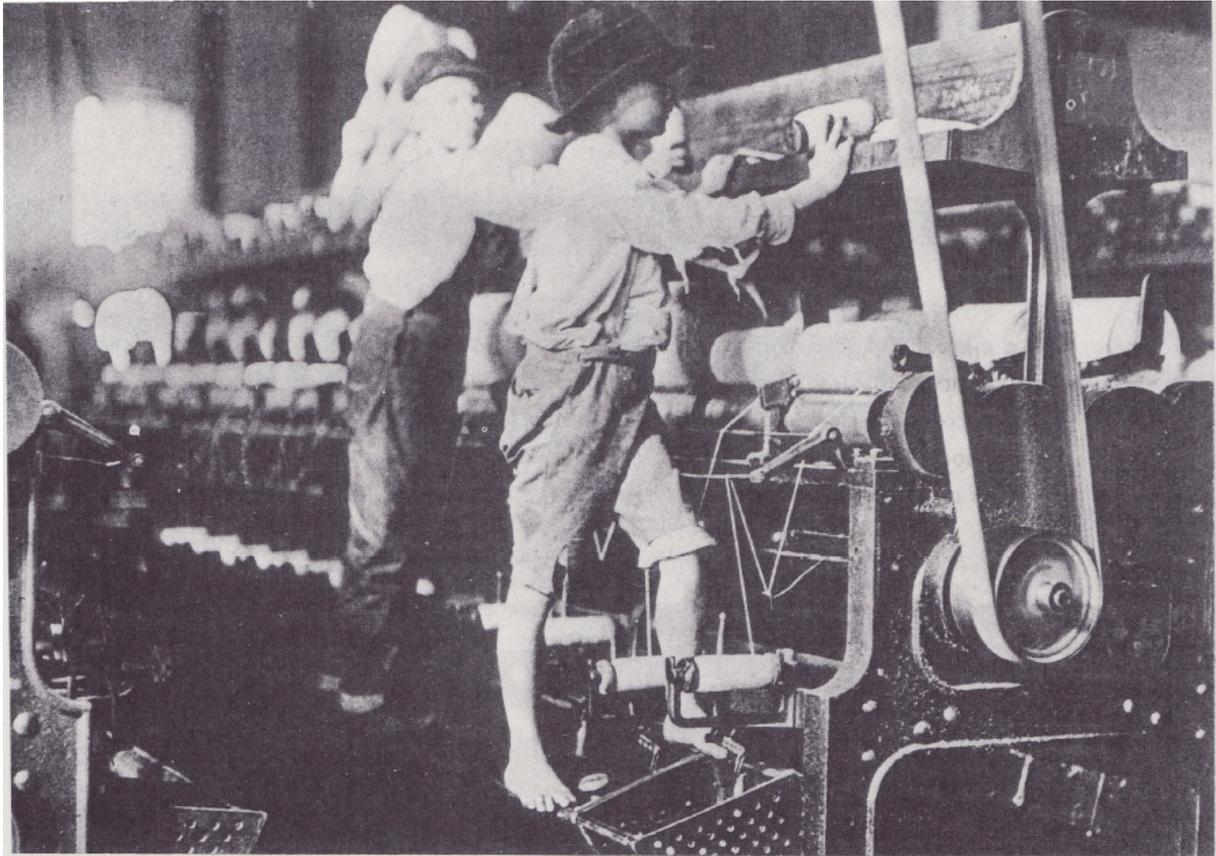


Photo prise en 1908 dans une filature<sup>■</sup>.

Petite taille, souplesse, habileté, docilité... Toutes ces qualités, que possèdent les enfants, sont très appréciées des patrons. Mais on imagine sans peine que les accidents dus à la fatigue et le taux de mortalité infantile étaient très élevés.

### Quand un écrivain enquête et s'indigne

Voici l'horreur des horreurs : le travail des enfants, la misère des tout-petits exploitée par l'industrie productrice de la richesse ! Et cela dans tous les pays. Jésus avait dit : « Laissez-les venir à moi. » Les riches disent : « Envoyez-les à l'usine, à l'atelier, dans les endroits les plus sombres et les plus mortels de nos enfers. Les efforts de leurs faibles bras ajouteront quelque chose à notre opulence<sup>■</sup>. »

Léon BLOY  
*Le Sang des pauvres (1909)*

### Protestation d'un médecin

Debout sans discontinuer pendant seize à dix-sept heures, dont treize au moins dans une pièce fermée, alors qu'un forçat<sup>■</sup> ne doit que douze heures !... C'est une torture que l'on inflige à des enfants de six à huit ans, mal nourris, mal vêtus, obligés de parcourir, dès cinq heures du matin, la longue distance qui les sépare des ateliers à laquelle s'ajoute, le soir, le retour des mêmes ateliers.

Louis-René VILLERMÉ  
*Rapport sur le travail dans l'industrie textile (1843)*

### Les mots expliqués

- filature : usine où est fabriqué le fil
- opulence : richesse, aisance
- forçat : prisonnier condamné aux travaux forcés

### CHAPITRE I

#### LA RÉGULATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL DES ENFANTS

Les normes du droit international relatives au travail des enfants se trouvent principalement dans les quatre instruments suivants : le PIDESC, la Convention n° 138, la CDE et la Convention n° 182. Ces instruments prévoient des normes relatives à l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail ou exigent des États qu'ils fixent de telles normes. Mais avant d'examiner les normes prévues par ces instruments concernant le travail des enfants, il y a lieu de faire un retour en arrière afin de constater l'évolution des normes de l'OIT à ce sujet jusqu'à l'adoption de la Convention n° 138 en 1973.

##### 1. L'évolution de la normativité de l'OIT de 1919 à 1973

La partie XIII du Traité de Versailles<sup>111</sup> de 1919, par lequel l'OIT a été créée, énonce neuf principes généraux pour la réglementation des conditions de travail qui paraissent être, pour les Hautes parties contractantes, « d'une importance particulière et urgente »<sup>112</sup>. L'un de ces principes est « [l]a suppression du travail des enfants et l'obligation d'apporter au travail des jeunes gens des deux sexes les limitations nécessaires pour leur permettre de continuer leur éducation et d'assurer leur développement physique »<sup>113</sup>.

<sup>111</sup> *Traité de Paix entre les Puissances alliées et associées et l'Allemagne*, signé à Versailles le 28 juin 1919, Document parlementaire no. 41, 10 George V, 1919, Ottawa, Partie XIII, aux pp. 149-153 [*Traité de Paix de Versailles*].

<sup>112</sup> *Ibid.*, art. 427.

<sup>113</sup> *Ibid.*, 6<sup>e</sup> principe.

Dans la poursuite de cet objectif, la Conférence internationale du travail (CIT)<sup>114</sup> de l'OIT a adopté dix conventions sur l'âge minimum de 1919 à 1965<sup>115</sup>. Sept de ces conventions avaient une portée générale dans des secteurs particuliers et trois d'entre elles s'appliquaient à des catégories de travaux limités. La CIT a également adopté des recommandations durant la même période dans lesquelles elle suggérait des âges minimums différents de ceux qui étaient applicables en vertu des conventions.

### 1.1 Les conventions sectorielles

Les conventions sur l'âge minimum qui avaient une portée générale visaient les secteurs industriel, maritime, agricole et non industriel. Dans un premier temps, l'âge minimum a été fixé à 14 ans, puis, lors de la révision partielle des conventions relatives aux secteurs industriel, maritime et non industriel, il a été porté à 15 ans.

La première convention sectorielle sur l'âge minimum adoptée par la CIT dès sa première session en 1919 est la *Convention sur l'âge minimum (industrie), 1919* (Convention n° 5)<sup>116</sup>. Cette convention fixait à 14 ans l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail dans les « établissements industriels »<sup>117</sup>. Ces établissements

<sup>114</sup> La Conférence internationale du travail correspond à la Conférence générale des représentants des Membres prévue à l'article 2a) de la *Constitution de l'Organisation internationale du travail*, en ligne : ILOLEX <<http://www.ilo.org/ilolex/french/constq.htm>> (à l'origine, article 388(1<sup>o</sup>) du *Traité de Paix de Versailles, ibid.*) [*Constitution de l'OIT*]. Par souci d'uniformité nous utiliserons la première dénomination même si les deux sont utilisés dans la documentation de l'OIT.

<sup>115</sup> Outre les conventions sur l'âge minimum, la CIT a adopté plusieurs conventions et recommandations qui concernent les conditions de travail des enfants, notamment en ce qui a trait au temps de repos nocturne et à l'examen médical. Concernant le travail de nuit, voir la *Convention sur le travail de nuit des enfants (industrie), 1919* (n° 6), la *Convention sur le travail de nuit des adolescents (travaux non industriels), 1946* (n° 79) et la *Convention sur le travail de nuit des enfants (industrie) (révisée), 1948*, (n° 90). Voir également la *Recommandation sur le travail de nuit des enfants et des jeunes gens (agriculture), 1921* (n° 14) et la *Recommandation sur le travail de nuit des adolescents (travaux non industriels), 1946* (n° 80). Concernant les examens médicaux, voir la *Convention sur l'examen médical des jeunes gens (travail maritime), 1921* (n° 16), la *Convention sur l'examen médical des adolescents (industrie), 1946* (n° 77), la *Convention sur l'examen médical des adolescents (travaux non industriels), 1946* (n° 78), la *Convention sur l'examen médical des pêcheurs, 1959* (n° 113) (cette convention ne s'applique pas seulement aux jeunes) et la *Convention sur l'examen médical des adolescents (travaux souterrains), 1965* (n° 124). Voir également la *Recommandation sur l'examen médical des enfants et adolescents, 1946*, (n° 79). Pour consulter ces instruments voir *Conventions et recommandations internationales du travail, 1919-1984*, vol. II, Genève, BIT, 1985.

<sup>116</sup> *Convention sur l'âge minimum (industrie), 1919* (n° 5), 28 novembre 1919, *Conventions et recommandations internationales du travail, 1919-1984*, vol. II, Genève, BIT, 1985, 837 (entrée en vigueur : 13 juin 1921) [*Convention n° 5 (indus.)*].

<sup>117</sup> *Ibid.* art. 2. La convention prévoyait des normes différentes pour l'Inde et le Japon. Pour l'Inde, l'âge minimum était de 12 ans et le champ d'application de la convention était restreint (art. 6). Pour le

## Annexe 8 : la synthèse adaptée à l'oral

### Introduction

Aujourd'hui, c'est le 12 juin. C'est la journée mondiale contre le travail des enfants.

Pourquoi une telle journée ? Pourquoi lutter contre le travail des enfants ?

C'est une longue histoire que nous allons vous expliquer durant cette émission.

Pour commencer, c'est quoi au fond le travail des enfants ?

C'est une activité accomplie par des enfants de moins de 15 ans. C'est un travail qui les empêche d'aller à l'école. Et aussi une occupation risquée pour leur santé.

### A

Aujourd'hui, il y a plus de 200 millions d'enfants travailleurs dans le monde. C'est en Afrique où ils travaillent le plus : 1 enfant sur 4.

On le voit surtout dans les tâches domestiques et dans l'agriculture que les enfants travaillent. Mais ils fabriquent aussi des tapis, des briques, des allumettes, des vêtements, des chaussures, des cigarettes, des fusées d'artifice, des crayons, etc.

Écoutons le témoignage de Simon Deng : « *Mes parents ont emprunté de l'argent à mon employeur et pour rembourser leur dette, mon frère et moi devons travailler à la carrière de pierres tous les jours. Je soulève de grosses pierres et je les porte sur ma tête pendant plusieurs heures. Dès que nous faisons une erreur, nous nous faisons battre.* »

### B

On trouve de nombreux exemples au cours de l'histoire qui nous apprennent que les enfants ont toujours travaillé. Avant l'apparition des fabriques, ils travaillaient presque tous à la campagne. Leurs tâches étaient variées et leur permettaient d'apprendre leur futur métier. Il n'y avait pas d'école partout et elle n'était pas obligatoire.

Puis la révolution industrielle au 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècle a rendu les conditions de travail très pénibles. Dans les mines, beaucoup d'enfants, âgés de 5 ou 6 ans font partie d'équipes d'adultes. Ils travaillent pour augmenter les ressources de leur famille. Ils sont petits, souples, habiles et dociles, des qualités appréciées par les patrons. Les accidents de travail, dus à la fatigue, et le taux de mortalité étaient très élevés.

Voici le témoignage du médecin Villermé : « *Debout sans discontinuer pendant seize à dix-sept heures dont treize au moins dans une pièce fermée, alors qu'un forçat ne doit que douze heures! ...C'est une torture que l'on inflige à des enfants de six à huit ans, mal*

*nourris, mal vêtus, obligés de parcourir, dès cinq heures du matin, la longue distance qui les sépare des ateliers à laquelle s'ajoute, le soir, le retour des mêmes ateliers. »*

## C

Progressivement on comprend que le travail des enfants produit de graves problèmes. Des enquêtes établissent que le travail des enfants est mauvais non seulement pour eux, mais également pour la société en général.

Le même médecin, Villermé constate alors que les jeunes qui ont travaillé pendant leur enfance, arrivés à 18 ans, sont parfois difformes, bossus ou tordus et ne peuvent plus servir dans l'armée.

La première loi interdisant le travail des enfants en France, date de 1883 ...

C'est seulement une année après que l'école est devenue gratuite et obligatoire jusqu'à 13 ans. Voici ce qu'en dit Jules Ferry, le ministre de l'éducation en France à cette époque : *« Je me suis fait un sermont : entre toutes les nécessités du temps présents, entre tous les problèmes, j'en choisirai un auquel je consacrerai tout ce que j'ai d'intelligence, tout ce que j'ai d'âme, de cœur, de puissance physique et morale, c'est le problème de l'éducation du peuple. »*

Voilà pour la théorie. Mais en pratique, pour que les enfants ne travaillent plus et se rendent à l'école, les salaires des parents doivent être suffisants pour nourrir la famille sans avoir besoin de faire travailler les enfants. Il y a beaucoup d'absentéisme à cause du travail dans les champs. Il faut savoir qu'au XIXe siècle dans le Canton de Vaud, les parents sont amendés si les enfants ne vont pas à l'école.

## D

Le regard porté sur l'enfant a enfin évolué au 20e siècle. Il n'est plus un travailleur qui contribue à la survie de sa famille, mais un être humain avec des droits. Cette évolution s'est faite à travers des organisations qui luttent pour les Droits de l'Homme et de l'Enfant.

L'OIT ? c'est l'Organisation Internationale du Travail, elle a été fondée en 1919 ! Cette organisation des Nations Unies s'occupe de l'amélioration des conditions de vie et de travail dans tous les pays du monde. Voici l'un des principes mis en avant : *« la suppression du travail des enfants est l'obligation d'apporter au travail des jeunes gens*

*des deux sexes les limitations nécessaires pour leur permettre de continuer leur éducation et d'assurer leur développement physique. »*

Supprimer totalement le travail des enfants, c'est impossible ! Par contre, mettre fin aux graves formes d'exploitation des enfants au travail, ça c'est possible ! C'est à partir de là que l'OIT met en place une convention sur les pires formes du travail des enfants.

### **Conclusion**

En conclusion, il a fallu plusieurs conditions pour que le travail des enfants soit réduit et réglementé dans nos pays:

- D'abord, occuper les enfants ailleurs qu'au travail puisque leurs parents ne sont pas à la maison.
- Ensuite, obliger les enfants à aller à l'école et donc la rendre gratuite!
- Finalement, faire en sorte que les salaires des parents permettent de nourrir toute la famille.

Mais les habitudes ont mis longtemps à se perdre et des millions d'enfants travaillent toujours dans les pays en développement!!! On vous encourage aujourd'hui le 12 juin à soutenir cette lutte contre le travail des enfants.